

Mot du président

Il y a des rencontres heureuses dans notre métier. Celle de la céramique en est une.

Sur le thème du ravalement d'entretien, c'est une catégorie à part entière. Car le matériau exige toutes les précautions d'usage pour le maintien de son apparence en particulier, ainsi que pour le respect des détails d'ornement qui composent notre patrimoine. En général, il relève de l'histoire.

En revanche aujourd'hui, les opérations de valorisation des immeubles deviennent la pratique contemporaine, et l'évolution de l'aspect extérieur est à propos. La céramique offre la possibilité de combinaisons à l'infini. C'est une richesse incomparable, du fait de la précision voire de la rigueur des calepinages, ainsi que de la multiplicité des textures et des apparences. Cette abondance laisse parfois place à un peu de hasard et de sélection instinctive qui est le fait de l'art.

Dans la mesure du possible, les architectes s'y engagent dans l'intérêt des copropriétaires, pour le bien commun et le plaisir des yeux.

Arnaud Vincent



La céramique architecturale

Histoire et pathologies de la céramique architecturale dans les immeubles d'habitation.

Si le dictionnaire Robert évoque la fabrication des objets en terre cuite, en faïence ou en porcelaine, la céramique architecturale relève de l'ensemble des industries de l'argile¹.

Les faïences sont des poteries à pâte poreuse, recouvertes d'une glaçure, couche vitrifiable qui les rend imperméables. Le grès, outre un minéral répandu, est aussi une terre glaise mêlée de sable fin. La cuisson à haute température le transforme en céramique très résistante et imperméable. Il est connu depuis le Moyen-Âge. La mosaïque est un assemblage de petits cubes multicolores, en pierre, pâte de verre ou en terre cuite, connue depuis l'Antiquité.

Fine pâte céramique généralement blanche, la porcelaine est, elle, utilisée pour les contenants alimentaires et les objets d'art.

Histoire

Les plus anciennes céramiques connues viennent d'Assyrie, en Iraq actuel. Les Romains étaient maîtres dans l'art de la fresque murale ou dans les revêtements de sol en mosaïque, mais ne connaissaient pas la céramique.

¹ On peut lire avec profit *La céramique dans l'architecture à Paris aux XIXe et XXe siècles*, Bernard Marrey, Le linteau, 2013.

Dès le haut-Moyen-Âge, on a utilisé des carreaux de terre cuite émaillée dans des édifices publics religieux, puis un peu plus tard dans les demeures seigneuriales. Vinrent ensuite les tuiles émaillées, réservées aux bâtiments prestigieux du fait de leur coût élevé. Le célèbre artiste de la Renaissance, Luca della Robbia, développa, à Florence, les bas-reliefs émaillés à base d'étain, souvent associés aux réalisations de Brunelleschi.

Mais il faut attendre le XIX^e siècle pour que la céramique fasse son apparition dans les immeubles d'habitation.

L'invention d'une céramique résistante au feu et au gel date du milieu du siècle, et son application sous forme de médaillon mural est liée en France à l'exposition universelle de 1855 à Paris. Puis l'exposition de 1889, celle où fut édifée la tour Eiffel, présenta, entre autres, un pavillon de la céramique où les plus grands fabricants montrèrent leur production. La céramique, sous forme de cabochon isolé ou de carreaux formant motif, permet d'abord d'apporter un peu de couleur aux façades uniformes des immeubles de rapport, qu'elles soient en pierre de taille, en brique de terre cuite ou enduites ; on la retrouve ici et là en façade



principale, associée à la clé de voûte d'un linteau ou en frise sous l'appui d'une baie. Il faut attribuer à Gaudí l'invention d'avoir couvert ses immeubles de céramique multicolore : ses premiers projets furent d'ailleurs montrés à Paris en 1878, là-aussi lors d'une exposition universelle. L'exposition internationale de Barcelone de 1888 peut servir de point de départ à l'Art nouveau.

En effet, ce mouvement artistique revendiquera un affranchissement des styles du passé et intégrera, en assumant une certaine modernité (Modern' style), les nouvelles possibilités qu'offraient le fer, le ciment et le verre. Les halls d'entrée commenceront à être parés de faïence² et leurs sols, en substitut des carreaux de ciment et de mosaïque, recevront des carreaux de grès chatoyants. C'est Jules Lavirotte³ qui sera le premier français à oser couvrir entièrement la façade (dans la limite des règlements d'urbanisme) d'un immeuble devenu iconique et commandé, il est vrai, par le céramiste Alexandre Bigot. Il sera rapidement suivi ou imité par d'autres architectes.

² Le hall d'entrée du fameux « Castel Béranger » d'Hector Guimard est exemplaire dans le genre.

³ Lire à ce propos la monographie *Jules Lavirotte, l'audace d'un architecte de l'Art nouveau* par Yves Lavirotte et Olivier Barancy.

Charte de la Compagnie des Architectes de Copropriété

Réunis au sein de la Compagnie des Architectes de Copropriété, les architectes, qui figurent au Tableau, s'engagent :

1/ A respecter le règlement intérieur fixant l'objet de la Compagnie, les modalités d'admission, les domaines d'interventions, l'organisation interne, les obligations et les règles déontologiques générales et internes.

2/ A faire bénéficier de leurs compétences les copropriétaires et/ou leurs représentants qui feront appel à eux, au mieux des intérêts patrimoniaux, techniques et financiers de ceux-ci.

3/ A fournir gracieusement, quelle que soit la mission, un estimatif du coût de leur intervention préalablement à tout acte.

4/ A n'intervenir que sur les copropriétés qui feront appel à eux qu'au seul titre de leurs compétences techniques – sans immixtion de la gestion de celles-ci.

5/ A respecter strictement les textes qui réglementent l'exercice de leur profession d'Architecte et, notamment, le Code des Devoirs Professionnels.

6/ A justifier de leur assurance professionnelle et de leur inscription ordinale.

7/ A assurer leur prestation – du conseil à l'étude jusqu'au suivi des travaux – en toute indépendance, dans le respect de l'Architecture et des Règles de l'Art.

8/ A informer les copropriétés et/ou leurs représentants, tout au long des étapes de leur intervention.

9/ A conserver la mémoire des prestations et travaux réalisés sous leur responsabilité

10/ A améliorer leur compétence au travers de toute activité de formation, de perfectionnement et d'information.



À la fin du XIX^e siècle, le développement du béton armé, d'abord réservé aux usines ou entrepôts, touche aussi les immeubles de rapport, futures copropriétés. D'immenses perspectives s'offrent à lui mais ce matériau, prisé des ingénieurs, est toutefois gris et poreux. La céramique industrielle a justement l'avantage de s'entretenir facilement et d'offrir un épiderme sain et coloré, vanté par les hygiénistes. Le chantier du métro parisien popularisera ce revêtement mural brillant, tandis que l'immeuble d'Auguste Perret, rue Franklin, fait encore sensation.



Dans l'entre-deux-guerres, ce sont les habitations à loyer modéré (HBM) qui vont s'emparer, en plus des briques émaillées, du grès cérame, en particulier dans les cages d'escaliers, pour sa remarquable résistance à l'usure, tandis que les années 1960 verront l'éclosion de façades simplifiées et rationnelles recouvertes de céramique, dont le format des carreaux ira en croissant avec les années (bien qu'on observe aussi de nombreux exemples de revêtements en pâte de verre de 2 x 2 cm). Particulièrement présente dans le logement social (HLM) pour sa durabilité et sa quasi absence d'entretien, la céramique architecturale a aussi été adoptée par les architectes dans les façades d'immeubles d'habitation en copropriété (Claude Vasconi, par exemple).



Pathologies

Quoique ce matériau soit particulièrement durable, on observe des désordres récurrents :

En façade :

- décollement dû au mauvais scellement (début XX^e) ou mauvais encollage (fin XX^e),
- décollement dû à la poussée des armatures corrodées du béton,
- décollement dû à la pénétration de l'eau depuis l'intérieur (cuisines ou loggias),
- fissuration du support.

En revêtement de sol ou mural intérieur :

- casse due à la surcharge ou au poinçonnement indu,
- désordres internes, tassements différentiels.

Pour remédier aux désordres, le diagnostic de l'état du support est un préalable évident. En effet, c'est souvent le mur ou la dalle qui travaille et donc entraîne la fissuration ou la chute du matériau de second œuvre. Plus rarement, c'est la mauvaise qualité de la céramique qui est en cause : mauvaise planéité, produit gélif. Dans la plupart des cas enfin, c'est la mise en œuvre médiocre qui est à l'origine des désordres constatés. On peut citer encollage insuffisant, absence de joints de dilatation, non-respect de la largeur des joints, insuffisance de préparation du support. La réfection implique donc de revenir au support et de le rendre propre à sa destination (mur ou dalle), bien le préparer et ensuite respecter scrupuleusement les règles de pose. La solution est simple mais le coût important.

La céramique architecturale, qui donne un aspect sain, propre et pérenne aux édifices d'habitation, est à ce prix.

Olivier Barancy



Iconographie

- 1 95, avenue Gambetta – Paris 20^e
- 2 185, rue Belliard – Paris 18^e
- 3 29, avenue Rapp – Paris 7^e
- 4 44, rue de Ménilmontant – Paris 20^e
- 5 140, avenue d'Italie – Paris 13^e
- 6 55-59, rue Julien Lacroix – Paris 20^e
- 7 39, rue de la Solidarité - Montreuil
- 8 95, rue de Vaugirard – Paris 6^e

Agenda

Salon de l'ARC : 16 et 17 octobre 2019 à Paris

Salon International du Patrimoine Culturel : du 24 au 27 octobre 2019 au carrousel du Louvre.

Salon de la Copropriété : 13 et 14 novembre 2019 à Paris

Comité de Rédaction : Olivier Barancy, Olivier Delalande et Arnaud Vincent

COMPAGNIE DES ARCHITECTES DE COPROPRIÉTÉ 148, rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris

Tél. : 08 20 30 01 90 e-mail : contact@archicopro.com <http://www.archicopro.com>